

Service d'aide aux tuteurs familiaux

L'UDAF de l'hérault en quelques mots

Créée le 25 octobre **1945** et agréée le **09 novembre 1945**, l'UDAF de l'Hérault répond à quatre missions :

- **Donner** son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial.
- **Représenter** officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics
- **Gérer** tout service d'intérêt général dont les pouvoirs publics estimerait devoir lui confier la charge
- **Exercer** l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles

Marc PIMPETERRE est Directeur Général de l'UDAF34

L'UDAF de l'hérault au quotidien assure la gestion :

- **Pôle protection des personnes** (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, MAJ, tuteurs familiaux)
- **Pôle protection de l'enfance** (MJAGBF, mesures ad'hoc...)
- **Pôle Habitat et Accompagnement** (MASP, enquête sociale, PCB, ASLL...)
- **Pôle Institution familiale** (Observatoire départemental de la Famille, Lire et Faire Lire...)
- **Pôle Petite Enfance** avec la gestion de l'EAJE Crèche costebelle



*Vous allez être ou vous êtes déjà désigné **représentant légal**, curateur ou tuteur d'un parent ou d'un proche*

L'udaf de l'hérault vous propose **gratuitement**, à travers son service d'aide aux tuteurs familiaux, de vous accompagner dans votre quotidien de tuteur familial.

Vous vous demandez quelles sont vos obligations, comment rédiger un compte rendu annuel de gestion, quels sont les actes pour lesquels il faut une autorisation du juge, comment gérer une succession ?

Vous bénéficiez de :

- L'accès à des consultations personnalisées sur rendez - vous à l'UDAF 34
- La possibilité de rencontrer l'un de nos professionnels à l'occasion des permanences tenues sur l'ensemble du département
- L'accès à des journées d'informations

Pour obtenir des renseignements sur le service proposé ou sur les mesures de protection, vous pouvez vous rendre (sur rendez-vous uniquement):

- **A Montpellier :**

MJD Celleneuve (1 rue A. Le Notre)
04 67 72 76 80
4ème jeudi de chaque mois de 13h30 à 16h30

- **A Lunel :**

MJD (1 rue des Caladons) 04 67 83 61 54
2ème mercredi de chaque mois de 9h00 à 12h00

- **A Pézenas :**

Point Justice (8 place Bobby Lapointe)
04 67 94 62 51
1er mardi de chaque mois de 9h00 à 12h00

- **A Béziers :**

Maison René Cassin (6 rue Serge Gousseault, accueil rue Franco)
04 67 76 04 91
2 ème et 4 ème vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00

- **A Montpellier :**

Tribunal judiciaire (9 rue de Tarragone)
04 34 35 21 52
1er et 3ème mardi de chaque mois de 9h00 à 12h00
tuteursfamiliaux@udaf34.fr

- **A Lattes :**

MJD (1570 Avenue des Platanes)
04 67 08 12 69
2ème mardi de chaque mois de 9h00 à 12h00

- **A Sète :**

Antenne de L'UDAF 34 (16 rue Denfert Rochereau) 04 99 13 23 51
1er mercredi de chaque mois de 9h00 à 12h00

- **A Lodève :**

MJD (7 place de l'hôtel de ville)
04 67 44 10 29
2ème mercredi de chaque mois de 14h00 à 16h30